



Expulsion pour le 1er juillet

Par **freddy4just**, le **13/06/2008** à **07:19**

je suis actuellement en referé au prudhomme avec AB Fenetrer
malgré le non paiement de mon saalaire, j'ai pu réglé le retard du loyer pour le mois de juin
malgré cela j'ai reçu un avis de huissier pour sommation de partir au 1er juillet
un probleme se pose car le proprietaire qui devait m'accepter dans sa maison est actuellement en travaux et donc j'aurai besoin d'un report d'un mois voir peut etre deux
la proprietaire et moi meme ne sont pas responsable de ce retard dans les travaux
aussi je vous informe qu'a la fin du mois si je pars les 3 chambres seront totalement libre a la location, je suis pret a rester jusqu'au mois d'aout
dates a laquelle de nombreux etudiant sont a la recherche de chambre.
il risque de ne pas avoir de location ni en juillet ni en aout.
quelques sont les risque d'etre mis a la porte ?
quelles sont les procédure ?
j'ai tenté d'avoir un accord a l'amiable sans aucun succes
qu'elles sont mes droits, mes possibilités dans ce cas de figure ?

Par **Tisuisse**, le **13/06/2008** à **07:27**

La sommation d'huissier que vous avez reçue, fait-elle la suite à une longue procédure judiciaire ? Pour quel motif ? Dans ce cas, cette décision n'est pas nouvelle pour vous. Si vous n'avez aucune solution de rechange, essayez toujours d'avoir un accord quelconque avec votre propriétaire actuel pour retarder cette échéance fatidique. En effet, même si votre propriétaire actuel a peu de chance de louer durant les mois de juillet et août, peut-être veut-il profiter de l'occasion pour retaper votre logement ?
Votre cas est délicat car cette situation n'est pas née d'un seul coup, par hasard, et elle était sous-jacente depuis un certain temps et donc vous deviez vous y attendre, non ?

Par **freddy4just**, le **13/06/2008 à 08:20**

en fait le prejudice a commencer en mars, alors que je venais de terminer un cddrnl
collocatrice m'a baffer, sous pretexte que la television que j'avais mis a disposition dans le
salon etais allumer alors que j'etais dans ma chambre, en fait c'est une gamine de 19 ans en
fac de droit et maniaco depressive.rnrnsuite a cela, je recois un courrier pour partir en fin de
mois de mars, etant sous pression, je m'active pour connaitre mes droits et je contre cette
expulsion ayant un bail d'un anrnje trouve du boulot, ca se passe mal je suis donc en
depressionrnrnetant certain de pouvoir partir du logement le 1er juillet, je pose mon congé
sous la pression psychologique de la proprietaire qui me prend visiblement pour un mauvais
garcon de 39 ans,...je precisernrnmalgré la lettre que je signe et remet a ma proprietaire, elle
engage des poursuites pour m'expulser a tout prix, et m'informe qu'elle n'as aucune confiance
en moirnmeme si je lui remet une copie de mon nouveau baillernrnje suis a nouveau en
depression sous traitement car je me sens perdu donc a ce moment ou j'ai de tres bonne
nouvelle au niveau du travail je sombre totalement au niveau logement.rnrnai je vraiment
aucun recours pour rester jusqu'a la fin des travauxrnqui est helas independant de ma
volontérnrnje sis profondement bléssé par le comporteemant de ma proprietairernqui me
prend pour une personne non reponsable au simple medisance de mademoiselle l'etudiante,
qui ne m'adresse pas le parole et qui se plaint regulierementrnque puis je faire ?

Par **Tisuisse**, le **13/06/2008 à 08:33**

Ben voilà ! Vous ne nous aviez pas tout dit !rnVoyez les services sociaux de votre mairie pour
trouver une solution transitoire et prenez rendez-vous, toujours dans votre mairie, pour
rencontrer le conseiller juridique. Les mairies organisent ce genre de consultation gratuites. Ne
tardez pas car le 1er juillet c'est dans moins de 20 jours.

Par **freddy4just**, le **13/06/2008 à 09:06**

merci pour votre aidernrnmais dans l'hypothese ou on me trouve un logement, je suis
actuellement en meublérnet les hlm sont vide, je n'ai pas de matelat, je risque de dormir par
terre et mettre mon linge a terre aussi

Par **Marion2**, le **13/06/2008 à 20:21**

On vous trouvera un logement, soit dans un foyer (meublé) soit dans un hôtel. Les services
sociaux ont toujours un hôtel où loger les personnes dans votre cas, s'il n'y a pas de place en
foyer.rnAllez voir très rapidement une assistante sociale, c'est elle qui pourra vous reloger

Par **freddy4just**, le **13/06/2008 à 21:34**

oui mais si c un hotel ou vais je mettre mes affaire (petit meuble , ordi, ect...)

Par **Marion2**, le **13/06/2008 à 22:38**

Vous vous arrangerez. Si on arrive à vous reloger temporairement, ne soyez pas trop exigeant !!!